

# Bulletin d'engagement

↳ À retourner avant le 31 décembre 2024

Raison sociale .....

Nom & prénom .....

Adresse .....

Téléphones ..... / .....

Email .....

Site Web .....

Réseaux sociaux .....

## Conditions d'adhésion :

Toute personne morale ou physique ayant une activité en lien avec le développement touristique ou culturel de la destination peut devenir "Partenaire" de l'Office de Tourisme.

Le partenariat couvre une année civile (de janvier à décembre). Il est effectif dès réception du bulletin d'engagement complété et du règlement.

## Conditions générales de vente :

Le partenaire est tenu au règlement des sommes dues, et à la remise des éléments techniques, dans le respect des échéances prévues, qui lui auront été communiquées. À défaut, l'Office de tourisme intercommunal Lauragais Tourisme pourra annuler sans préavis les contenus souscrits, et aucune indemnité de compensation, ou de remboursement, ne pourront être réclamés par le partenaire.

Le partenaire garantit qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et industrielle permettant la diffusion des visuels, ainsi que des droits relevant de la personnalité et ce, sans limitation de durée, en nombre de représentations et de reproductions. L'Office de Tourisme intercommunal Lauragais tourisme se réserve le droit de ne pas publier un document non conforme à l'objectif de promotion du territoire, objet de ses publications.

En cas de force majeure, indépendante du fait de Lauragais tourisme, empêchant de procéder aux éditions, aucun retard, ni défaut de diffusion ne pourra justifier la résiliation de son engagement par le partenaire, ni donner lieu à une indemnité quelconque. L'Office de tourisme intercommunal Lauragais Tourisme pourra, à sa convenance, proposer au partenaire une prorogation de la durée de diffusion, ou d'autres formes de visibilité sur les supports concernés.

# PARTENARIAT

Cochez la case du partenariat correspondant à votre lieu d'activité

**CC Terres du Lauragais : 90€**

**PETR Pays Lauragais + Sicoval : 110€**

**Hors PETR Pays Lauragais & Sicoval : 140€**

**Remise fidélité de -20€ pour partenaires 2024**

| Activité(s)<br>supplémentaire(s)    | Nom | Type (Gîte, restauration...) |        |
|-------------------------------------|-----|------------------------------|--------|
| <input type="checkbox"/> Activité 1 |     |                              | + 20 € |
| <input type="checkbox"/> Activité 2 |     |                              | + 20 € |

Encart publicitaire sur le Guide Touristique 2025 (5000 exemplaires)

1/4 de page — | **100€ Partenaire en Terres du Lauragais**  
180€ Partenaire hors Terres du Lauragais

1/2 page — | **170€ Partenaire en Terres du Lauragais**  
250€ Partenaire hors Terres du Lauragais

Montant total : .....

Date :

Moyen de paiement :

Bon pour accord :

signature et cachet de l'établissement

Chèque n° . . . . .  
(Libellé à l'ordre du trésor Public)

Espèces

Virement ou CB (nous consulter)